

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE – DROIT

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

PARTIE RÉDACTIONNELLE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points

SUJET

Les banques et les marchés des capitaux jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'économie. Dans certaines périodes de crise, les entreprises et les ménages peuvent rencontrer des difficultés à se financer.

Face à ces difficultés de financement, quels sont les moyens d'intervention de l'État ?

Présentez, dans le cadre d'un raisonnement structuré, les arguments économiques illustrés d'exemples qui vous permettent de répondre à cette question.

Programme

Classe de terminale

1.3 Les circuits de financement

- les capacités et les besoins de financement,
- le financement direct et indirect

3. La politique macro-économique de l'État

3.1. Les domaines d'intervention de l'État

- le libéralisme, l'interventionnisme
- les politiques structurelles et conjoncturelles,
- Les objectifs et les instruments

3.2. La régulation de l'activité économique

- l'expansion, la récession et la politique de croissance.

Définition des termes du sujet.

Financer :

Financer a un double sens : soit lever des fonds, obtenir un financement, soit disposer d'une capacité de financement que l'on utilise au profit d'un tiers. Dans le contexte du sujet, c'est très clairement le premier sens : trouver des moyens pour faire face à des besoins de financement (en trésorerie ou en investissement pour les entreprises, à court (crédit à la consommation) ou à long terme (crédit immobilier) pour les ménages.

Crise financière :

Les banques ont subi des pertes importantes sur certains marchés. Elles ont été conduites à une position de repli – refusant de jouer leur rôle de prêteur –, entraînant une crise de liquidité. La crise de liquidité peut être mesurée par le taux du crédit interbancaire, qui a connu une forte hausse au cours de l'année 2008. Par ailleurs les difficultés des entreprises se traduisent par une crise sur le marché financier qui peut être appréhendé par différents indices boursiers (le CAC40 par exemple). Il devient donc difficile pour les entreprises de se financer directement en émettant des actions ou des obligations.

L'État :

Il s'agit là de l'État national. En effet c'est l'ensemble du système bancaire qui se trouve défaillant, et la politique de baisse des taux de la banque centrale ne suffit pas à rétablir le crédit.

Proposition de plan :

- 1) Le financement des ménages et des entreprises
- 2) Les effets de la crise,
- 3) Les modalités d'intervention de l'État.

Barème détaillé :

Il s'agit là des notions minimales attendues de la part du candidat, quelque soit la forme adoptée par ce dernier. D'autres plans cohérents peuvent être développés par le candidat que celui proposé par ce corrigé.

- Explicitation des mécanismes de financement de l'économie pour les entreprises et les ménages : (total 2 points).
 - o Existence d'agents avec des besoins de financement et d'autres des capacités de financement (1 point)
 - o Financement direct (1/2 point),
 - o Financement indirect (1/2 point)
- Effets de la crise sur le financement des ménages et des entreprises : (total 2 points.)
 - o Difficultés pour les ménages à obtenir des prêts à la consommation et des prêts immobiliers ;(1 point)
 - o Difficultés pour les entreprises à lancer des augmentations de capital ou des emprunts obligataires sur le marché financier (1/2 point)
 - o Difficultés d'obtenir des découverts bancaires et des financements à long terme auprès des banques (1/2 points)
- Les moyens d'intervention de l'État : (total 6 points)
 - o Légitimité de l'intervention de l'État. L'État ne peut rester inactif face à l'effondrement du crédit qui affecte l'ensemble de l'économie (1 point)
 - o Modalités de l'intervention de l'État (total 3 points)
 - Recapitalisation des banques pour améliorer leur ratio de solvabilité (1point)
 - Garantie sur les crédits accordés aux entreprises ou les ménages en cas de défaillance (1 point)
 - Reprise des créances douteuses (1 point).
 - o Contreparties de l'intervention de l'État (total 2 points).
 - L'engagement des banques à continuer d'accorder des prêts (1 point)
 - La nomination d'un représentant de l'État au conseil d'administration des banques et parfois la nationalisation (1 point)

Proposition de traitement du sujet à l'attention des correcteurs:

Il ne s'agit évidemment pas du traitement exigé du candidat, mais des principales idées qui peuvent être développées dans le cadre de ce sujet et qu'il conviendra de valoriser.

1) Le financement des ménages et des entreprises (2 points)

Les entreprises ont structurellement des besoins de financement. Les ménages ont globalement des capacités de financement, mais certains ménages peuvent avoir ponctuellement des besoins à court terme (pour la consommation) ou à long terme (immobilier). (1 point)

Le financement des ménages se fait principalement par l'intermédiaire des banques et des organismes financiers. En revanche les entreprises peuvent faire appel :

- soit au financement direct par le marché des capitaux ; (1/2 point)
- soit au financement indirect par l'intermédiaire des banques. (1/2 point)

2) Les effets de la crise financière (2 points)

En période de crise financière, il est très difficile de lever des fonds sur le marché financier. En effet les investisseurs hésitent à souscrire des augmentations de capital compte tenu de la faible rentabilité escomptée de leurs investissements et des risques de défaillance des entreprises. (1 point)

Les entreprises sont donc conduites à se tourner vers les banques, pour leurs besoins en trésorerie (donc à court terme) ou leur besoins en investissement (à long terme). Or la crise des prêts hypothécaires à haut risque (subprimes) a fragilisé les banques françaises, même si elles ont été plutôt moins engagées que d'autres banques sur ces marchés. Elles subissent des pertes importantes qui les ont conduites à restreindre les crédits accordés pour améliorer la situation de leurs bilans :

- demande de garanties supplémentaires pour les ménages,
- diminution des découverts autorisés pour les crédits des entreprises à court terme,
- gel des crédits pour les investissements à long terme des entreprises. (1 point)

3) le rôle de l'État (6 points)

La nécessité de l'intervention a été longuement discutée, en particulier aux Etats-Unis. En effet les économistes libéraux ont soutenu que la crise était un élément co-substantiel du capitalisme. Les faillites bancaires procéderaient du mécanisme de destruction créatrice décrit par Schumpeter, qui permet d'éliminer les entreprises les plus fragiles. À leurs yeux, l'aide aux banques ou aux entreprises en difficultés aurait comme autre effet de « récompenser les tricheurs » et de les inciter à poursuivre dans des comportements dangereux. Mais globalement un consensus s'est établi pour la nécessité de l'État d'intervenir compte tenu de l'ampleur de la crise. En effet la faillite des banques entraînerait l'arrêt des crédits à la consommation, l'arrêt du financement à court terme des entreprises et l'arrêt des investissements. Et donc un approfondissement de la récession ! (1 point)

Cette intervention prend plusieurs formes

- soit une aide en capital¹ aux banques, qui leur permet d'améliorer leur bilan et donc de pouvoir accorder de nouveaux des prêts dans des conditions de solvabilité satisfaisantes (capacité à pouvoir faire face à leur engagement) ; (1 point)
- soit une garantie offerte par l'État pour les prêts accordés par les banques. Ainsi l'État s'engage à se substituer à un emprunteur défaillant ; (1 point)
- soit un rachat des créances douteuses ou leur transfert dans des structures de défaillance (bad bank). (1 point)

Le débat porte sur la contrepartie de cet engagement de l'État. Certains pays ont exigé la présence de représentants de l'État dans les conseils d'administration (c'est le cas du Royaume-Uni). La nationalisation de certaines banques est même évoquée pour sauvegarder les intérêts des contribuables (1 point). D'autres pays ont simplement demandé des engagements aux banques de participer au financement de l'économie en argumentant qu'il s'agit de prêts remboursables (cas de la France). (1 point).

Conclusion :

Les difficultés pour les ménages et les entreprises à trouver un financement en cas de crise financière sont avérées. Les États sont donc conduits à intervenir pour inciter les banques à remplir leur rôle indispensable dans le financement de l'économie.

¹ Il s'agit le plus souvent de prises de participation au capital sous la forme d'actions sans droit de vote ou de « quasi-fonds propres » rémunérés et remboursables.

PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points

Référence au programme

3-2 la protection des salariés : régime du licenciement

Indications complémentaires : le régime du licenciement individuel repose sur quatre principes : respect du contradictoire, énonciation de la cause, délai de préavis, versement d'une indemnité de licenciement.

1- Identifiez la nature du document proposé en annexe et situez l'étape de la procédure en cours. (2 points)

Il s'agit d'une lettre de notification de licenciement individuel pour insuffisance professionnelle. Cette notification intervient après l'entretien préalable, déclenche le départ de calcul du délai de préavis et de l'indemnité de licenciement.

2- Qualifiez les faits exposés dans la situation. (2 points)

Me Cerisier est employée en qualité de salariée dans l'entreprise « Sectora ». Lors des deux dernières années, son activité professionnelle ne donne plus satisfaction malgré les actions de formation mises en place. D'abord convoquée à l'entretien préalable réglementaire, elle reçoit notification de son licenciement pour insuffisance professionnelle et conteste cette décision.

3- Formulez le problème juridique qui se pose à la société. (1 point)

Le licenciement est-il fondé sur une cause réelle et sérieuse ?

4- Formulez le raisonnement juridique que devra conduire l'employeur si l'affaire devait être portée devant le tribunal. (3 points)

-La règle : pour être fondé, un licenciement doit être motivé et justifié par une cause réelle et sérieuse. Est réelle la cause qui est objective et exacte (correspond à la réalité) ; est sérieuse, la cause qui revêt une certaine gravité qui rend impossible, sans dommage pour l'entreprise, la continuation du travail. (1,5 point)

- Or, le motif est bien énoncé : insuffisance professionnelle ;

la cause est réelle : la baisse des ventes et la non atteinte des objectifs sont reconnues par le salarié, ont fait l'objet de « traitement » par la formation. Malgré cela, les évaluations successives sont négatives ; toutefois, le grief « manque de motivation » devra être démontré par l'employeur par des indices précis, matériellement vérifiables ;

la cause est sérieuse : la baisse des ventes sur 2 ans peut mettre en péril l'entreprise et revêt une gravité certaine. (2 points)

-Donc, le licenciement semble légalement fondé sous réserve d'apporter la preuve du manque de motivation. (0,5 point)

5- Montrez en quoi la procédure de licenciement permet de garantir les droits des salariés. (2 points)

La procédure de licenciement est assujettie à 4 principes afin d'exclure tout risque d'arbitraire :

- respect du contradictoire avec l'entretien préalable au cours duquel le salarié présente sa défense et peut se faire assister ;
- énonciation du motif justifiée par une cause réelle et sérieuse ;
- respect d'un délai de préavis pour permettre au salarié de s'organiser ;
- versement de l'indemnité prévue pour compenser la perte d'emploi.